



[Accueil](#) > [Maison Souveraine](#) > [Les ordres Princiers](#)

Les ordres Princiers

Ordres Princiers et distinctions honorifiques.

Chancellerie des Ordres de la Couronne

Ordre de Saint-Charles

Ordre de Grimaldi

Chancelier

Le Docteur Jean-Joseph PASTOR, Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles

Secrétaire Général

M. Laurent ANSELMINI, Officier de l'Ordre de Saint-Charles

Ordre de Saint-Charles



Institué par Ordonnance du 15 mars 1858, modifiée à trois reprises : le 16 janvier 1863, le 2 novembre 1953 et le 23 décembre 1966, pour récompenser le mérite et reconnaître les services rendus à l'Etat ou à la Personne du Prince.

Il comprend cinq classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier.

Ordre de la Couronne





Institué par Ordonnance Souveraine du 20 juillet 1960, modifiée le 23 décembre 1966, pour rendre un hommage public exceptionnel à des mérites éminents.

Il comprend cinq classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier.

Ordre de Grimaldi



Institué par Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1954, modifiée les 19 juillet 1960 et 23 décembre 1966, pour distinguer et récompenser les personnes qui auront contribué au prestige de la Principauté.

Il comprend cinq classes : Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier.

Ordre du Mérite Culturel



Institué par Ordonnance Souveraine du 31 décembre 1952, pour distinguer et récompenser les personnes qui auront participé, par leurs œuvres ou leur enseignement, au développement des arts, des lettres et des sciences à Monaco ou qui, même à l'étranger, auront contribué, dans ces domaines au rayonnement intellectuel de la Principauté.

Il comprend trois classes : Commandeur, Officier et Chevalier.

Médaille d'Honneur

Instituée par Ordonnance du 5 février 1894, modifiée par Ordonnances Souveraines du 20 avril 1925 et du 13 novembre 1952, pour récompenser le dévouement ainsi que les services exceptionnels civils et militaires, elle



comporte une première classe en or, une deuxième classe en argent et une troisième classe en bronze.

Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque

Instituée par Ordonnance Souveraine du 16 octobre 1950 pour récompenser de dévouement et les services exceptionnels rendus à la Croix-Rouge sur le plan international ou sur le plan national, elle comporte une première classe en vermeil, une deuxième classe en argent, une troisième classe en bronze.

Agrafe des Services Exceptionnels

Une Ordonnance Souveraine du 7 avril 1951, modifiée le 23 décembre 1966, a institué une «Agrafe» dite des «services exceptionnels» pour récompenser les actes de courage ou de dévouement ainsi que les services exceptionnels rendus par des militaires à S.A.S. le Prince Souverain.

Cette Agrafe, portée sur le ruban de la Médaille d'Honneur de 1ère classe, est frappée en or fin, vermeil, argent ou bronze.

Médaille de l'Education Physique et des Sports

Instituée par Ordonnance Souveraine du 20 Août 1939 pour récompenser les personnes qui, par des performances remarquables, par une pratique continue et exemplaire ou par leur enseignement, contribuent au développement de l'éducation physique et des sports dans la Principauté.

Médaille du Mérite National du Sang

Instituée par Ordonnance Souveraine du 30 juillet 1993 pour récompenser le dévouement et les mérites des donateurs de sang, elle comporte une première classe en vermeil, une deuxième classe en argent, une troisième classe en bronze.

Médaille du Travail

Instituée par Ordonnance Souveraine du 6 décembre 1924, modifiée par Ordonnances Souveraines du 29 janvier 2007, pour récompenser les bons services des travailleurs.

Elle comporte deux classes : Argent et Bronze